



Qu'est-ce qui est pris en charge pour calculer la carence ?

Par Cclegane1

Bonjour, <p> </p>

Je me suis inscrite à pôle emploi le 12/11/2023 suite à la fin de mon CDD de 18 mois.

Depuis le mois de novembre, j'ai repris les allocations suite à la fin de mon précédent contrat (montant d'allocation de 39,62 par jour).

J'ai reçu aujourd'hui une notification de trop-perçu. Il s'avère qu'une erreur s'est produite et mon dernier solde de tout compte a dû générer une carence et mes indemnités ne devait commencer qu'à partir de 11 janvier. Ils me demandent de rembourser 2250 euros.

Je ne comprends pas bien qu'est-ce qui a été pris en compte pour une telle carence. J'aimerais avoir votre avis avant de contacter mon agence (compte tenu de fait qu'ils ont plusieurs fois revus la date de début de mes indemnités depuis mon inscription?)

Voici ce que j'ai perçu dans mon solde de tout compte suite à la fin de mon contrat :

SALAIRE DE BASE : 2275,06 euros bruts
HEURES SUPPL 25 %(F) : 324,94 euros bruts
RETENUE E/S : -1654,60 euros bruts
ABS. JOUR FERIE : -120 00 euros bruts
IND. JOUR FERIE : 120 euros bruts
IND. FIN DE CONTRAT : 4603,63 euros bruts
IND COMP.CP EN COURS : 656,95 euros bruts
IND. TELETRVAIL NS NI : 37,50

En vous remerciant d'avance